

## Enseignement spécialisé: les élèves français coûtent 43 millions à la Belgique

**P**lus de 2.800 élèves français fréquentent l'enseignement spécialisé en Belgique. Le coût total de cette institution voudrait voir changer. La ministre de l'Enseignement en charge représentait 43 millions d'euros en 2015. Une facture intégralement payée par son homologue française. ■

# 43 millions pour les Français dans l'enseignement spécialisé

ÉDUCATION La Communauté française assume le coût des élèves handicapés

- La ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (CDH), veut rencontrer son homologue française.
- La prise en charge d'enfants handicapés pèse lourdement sur le budget.

**G**énéreuse, la Communauté française ? Pour l'année 2014-2015, près de 2.800 élèves français fréquentaient un établissement belge d'enseignement spécialisé, qui accueille des enfants handicapés. Une charge financière de 43 millions d'euros, assumée par la Communauté française, seule.

À l'époque où Joëlle Milquet était ministre de l'Éducation, il était question de trouver des solutions pour réclamer à l'État français le coût (ou du moins une partie) de cette prise en charge. Qu'en est-il aujourd'hui ? La question a été récemment posée à la nouvelle ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (CDH). Elle a été interpellée en Commission de l'Éducation par la députée PS Christie Morreale.

Dans un premier temps, il ne s'agit pas de remettre en cause la forte présence de ces élèves dans les classes belges. « Leur situation scolaire est différente de la nôtre, explique Christie Morreale. Notre système semble plus adapté à l'accueil des enfants porteurs d'un handicap, alors qu'ils sont davantage médi-

calisés que scolarisés en France. » En outre, l'offre scolaire en enseignement spécialisé chez nos voisins n'est pas aussi développée que chez nous. Mais il importe, pour la députée, de mettre l'accent sur le manque de prise en charge financière de la part du pays voisin. D'autant que le coût a considérablement augmenté, en quelques années.

Et le budget pèse sur une Communauté française, que l'on sait déjà très à la corde.

Pour 2.733 élèves français dans l'enseignement spécialisé (maternel, primaire et secondaire confondus) en 2009-2010, on parlait de 37 millions d'euros à charge de la Communauté.

En 2014-2015, ils sont à peine plus : 2.830. Mais ils coûtent 6 millions d'euros supplémentaires. Pourquoi ? Un enfant du spécialisé coûte environ 15.000 euros. Et si la facture à notre charge a augmenté, c'est parce que les cas seraient plus lourds que les années précédentes, émet-on au cabinet de la ministre Schyns.

La ministre de l'Éducation se dit bien au fait de cette situation jugée préoccupante, mais aussi « complexe ». Premièrement, elle découle du droit européen qui permet la libre circulation des personnes ; la ministre n'a donc pas le droit de freiner cet afflux massif d'élèves. « Et aucune dérogation à ce droit n'est possible », confirme son cabinet.

Deuxièmement : en France, ces élèves porteurs d'un handicap ne dépendent pas uniquement des compétences du seul ministre de l'Éducation (comme c'est le cas en Belgique). Ils relèvent à la fois des compétences

du ministère de l'Éducation, du ministère de la Santé et du secrétariat d'État à la Personne handicapée. Difficile, dès lors, d'établir un dialogue cohérent et efficace avec autant de partenaires.

### Deux solutions sur la table

Interpellée sur cette problématique, Joëlle Milquet, l'ancienne ministre de l'Éducation, avait chargé un bureau d'avocats d'enquêter sur de possibles pistes légales pour réclamer une prise en charge financière de la France. Mais les recherches se sont avérées infructueuses.

Aujourd'hui, la ministre Schyns propose deux solutions. La première consisterait à étendre l'accord-cadre existant entre la France et la Wallonie, et relatif à l'accueil des personnes handicapées. Dans cet accord, l'État français s'est engagé à prendre financièrement en charge – en partie – l'hébergement de ces personnes en Belgique. L'accord comprendrait aussi la scolarité des élèves français.

La deuxième piste serait de créer un nouvel accord, entre la France et la Communauté française, cette fois. Un accord alors relatif à la prise en charge de la scolarité uniquement.

Enfin, Marie-Martine Schyns, par la voix de son cabinet, a confié qu'elle « s'engageait fermement à demander un rendez-vous avec Najat Vallaud-Belkacem (la ministre de l'Éducation nationale française, NDRL). »

Le temps des négociations serait-il (enfin) arrivé ? ■

VALENTINE ANTOINE

## Elèves français en enseignement spécialisé



INFOGRAPHIE LE SOIR 12.05.2016

### RÉACTIONS

#### « Leur présence crée de l'emploi »

Sur le terrain, la forte présence d'élèves français au sein d'écoles d'enseignement spécialisé fait débat. Sont principalement concernés les établissements situés près de la frontière française, où l'afflux est très important. Dans beaucoup d'endroits, leur présence est même majoritaire.

À l'école Le Foyer à Rocourt, 75% des élèves handicapés sont français. « Mais en aucun cas ils ne prennent la

place d'autres élèves belges », affirme le directeur, Thierry Rosevelts. Le responsable avance plutôt que, « si leur formation a un coût pour la Communauté française, leur présence à toutefois l'avantage de créer de l'emploi. » Même son de cloche quelques autres établissements contactés.

Non loin de la frontière, une directrice d'école, qui préfère garder l'anonymat, parle toutefois de « saturation » au sein de son bâtiment. Chez elle, pour 140 élèves, on compte 67 français. « C'est surtout dans les classes et

écoles qui accueillent des élèves souffrant de troubles autistiques qu'on manque de places », confie la responsable.

À cette information, Thierry Rosevelts confirme : « Ce n'est jamais l'école entière qui sature, uniquement une filière. » D'après l'homme, la prise en charge d'enfants autistes demande de développement de projets particuliers. « Et il n'y a pas beaucoup d'écoles qui proposent de réels projets pour ce type de public », ajoute-t-il. Et sans doute encore moins en France.

V.A.N.